

sont faites, mais je tenais à mettre le Parlement au courant de ce que nous voulons. Il ne s'agit pas d'un «jeu de politique», il ne s'agit pas d'un jeu de petit politicien; nous réclamons des résultats, que ce soit de la part d'un gouvernement ou de l'autre.

Il y a deux gouvernements provinciaux qui se réclament du Crédit social: le gouvernement de la Colombie-Britannique et celui de l'Alberta. Nous nous demandons pourquoi ces deux gouvernements ne réclament pas immédiatement l'utilisation de la Banque du Canada pour décongestionner et déparalyser l'économie générale du Canada. La théorie du Crédit social est bien claire; le major Douglas, dans son énoncé de 1918, était clair et les principes énoncés par M. Douglas en 1918 sont encore plus vrais aujourd'hui; cela est dû au changement des conditions économiques dans lesquelles nous vivons.

Aujourd'hui, il y a plus d'automatisation qu'en 1918 et en 1920. De plus, nous aurons à faire face à ce remplacement de l'homme par la machine.

Il s'agit actuellement pour nous de déterminer si la machine doit punir les hommes ou si elle doit servir les hommes. Si nous optons pour que la machine punisse les hommes, monsieur le président, je crois que nous devons continuer dans la voie où se sont engagés les conservateurs comme les libéraux.

Si nous croyons que la machine doit servir la personne humaine, alors à ce moment-là, considérons un autre aspect du problème, regardons du côté des contrôleurs du sang économique de la nation et, lorsque nous aurons décelé les déficiences ou les manquements, l'honnêteté la plus élémentaire incitera probablement le ministère actuel à ce moment-là, à passer la hache dans le système monétaire actuel qui engendre la misère au Canada, présentement.

Nous voulons la sécurité et la liberté au Canada. Nous ne demandons rien d'impossible, car nous savons que le Canada est un des pays les plus riches au monde. Si nous le savons, tâchons de prouver à tous les contribuables et à tous les électeurs que nous sommes consciencieux de nos responsabilités de représentants à la Chambre des communes, où les lois sont adoptées en conformité des besoins des personnes humaines dont nous avons à surveiller les intérêts. Les personnes humaines ne sont pas faites pour les lois, mais les lois, au Canada, doivent être faites pour les personnes humaines.

C'est ce que nous réclamons du gouvernement. C'est ce à quoi nous travaillons à obtenir le plus possible, et nous ne lâcherons pas tant et aussi longtemps que nous ne réussirons pas à favoriser le citoyen canadien.

(Traduction)

M. Aiken: Monsieur le président, je voudrais aborder un autre sujet. L'étude des crédits provisoires m'offre l'occasion de relever très brièvement une allégation qui a été faite à l'extérieur de la Chambre et quelques fois même à la Chambre.

Il y a une ou deux semaines, on a déclaré à l'extérieur que l'opposition retardait le travail du gouvernement par d'innombrables votes de défiance. Cette déclaration s'accompagnait d'autres affirmations, mais celle-là m'ennuie spécialement, car j'estime qu'elle n'est pas fondée. A ce moment-là, j'ai saisi le premier ministre de l'affaire, en lui demandant s'il ne pourrait pas renseigner M. Keith Davey sur les auteurs véritables des votes de défiance et des motions de subsides. Naturellement, ce n'était pas le moment de soulever un débat sur cette question, mais je dispose actuellement de quelques minutes pour parler du sujet.

J'ai étudié les travaux de la Chambre depuis le 1^{er} octobre, date à laquelle a eu lieu le premier vote de la session d'automne. Je constate qu'au cours de cette période—à l'exception d'aujourd'hui, il va sans dire—il y a eu vingt-six votes inscrits. Je vais donner la répartition de ces votes, qui portaient sur des sujets divers, car il importe que nous sachions si l'opposition entrave vraiment les travaux de la Chambre en provoquant d'innombrables votes de défiance.

Durant cette période de temps, 26 votes ont été inscrits. Neuf de ces votes...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je me demande si l'honorable député traite présentement de la résolution dont nous sommes saisis, ou s'il ne se reporte pas plutôt aux votes qui ont déjà été inscrits dans cette Chambre durant la session.

M. Aiken: J'en suis aux crédits provisoires, et je croyais que nous avions la liberté de discuter n'importe quel sujet.

L'hon. M. Pickersgill: Pourrais-je dire un mot sur la question soulevée par monsieur le président, parce que la même réflexion m'était venue à l'esprit. Il est généralement entendu, je crois, que lorsque nous siégeons en comité des subsides, n'importe quel grief peut être porté contre le gouvernement. Je tente maintenant de signifier qu'il ne s'agit pas ici de susciter une polémique parce que je comprends parfaitement les sentiments de l'honorable député à ce sujet, mais il ne formule aucun grief contre le gouvernement.

Dans la mesure où je suis intéressé, personne dans le gouvernement n'a proféré une telle allégation. Ce n'est sûrement pas moi, et je veux l'affirmer sans ambiguïté. Je n'ai jamais lancé une telle allégation contre l'opposition. Je crois qu'il y a eu une certaine